



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/11/2023

Date de mise en ligne :

13/11/2023

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

03/11/2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M. Benjamin EXCOFFIER.

**EXCUSES** : M. Alain RICHARD, ayant donné pouvoir à M. Gilles POSSOZ

**ABSENTS** : //

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine REY

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

### **① Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Marie-Christine REY est désignée secrétaire de séance.

### **② Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 octobre 2023 :**

Le compte-rendu du conseil du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **③ Décisions prises par délégation du conseil municipal :**

- Néant.

### **④ Délibérations à l'ordre du jour :**

#### **DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique, la France étant le seul pays à ne pas avoir atteint l'objectif de 23 % de part d'énergie renouvelable fixée par l'Union Européenne. Il est également rappelé que le Préfet a transmis aux communes un courrier expliquant la définition des ZAER, prévoyant la définition de zones d'accélération pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables ; ces zones n'étant pas exclusives...

Ainsi, dans la lignée du webinaire du 4/07/2023, puis du Comité Départemental de Transition Energétique en date du 25/09/2023 et de la conférence des Maires du 13/10/2023 le service climat, air, énergie du Grand Annecy a travaillé sur l'élaboration de cartes. Ces dernières, soumises au conseil, seront à transmettre au Préfet et au Grand Annecy en vue du débat communautaire programmé le 21/12/2023.

Enfin, il est précisé que ces zones doivent notamment répondre aux principes suivants :

- Contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement,
- Prévenir et maîtriser les dangers et inconvénients résultant de l'implantation de ces installations de production d'énergies renouvelables,
- Tenir compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ Rejette les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que proposées par le Grand Annecy hormis la zone relative au photovoltaïque.

### ❸ Questions diverses :

Personnes vulnérables : Dans le cadre des actions de la commission sociale, Mmes Marie-Christine REY et Annie REVOL vont procéder à des visites auprès des personnes vulnérables, afin de recenser leurs besoins éventuels. L'idée n'est pas de se substituer aux services sociaux, mais bien d'apporter un complément d'aide, et de les accompagner dans leurs démarches auprès des services sociaux concernés le cas échéant.

Prime exceptionnelle : Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation. L'organe délibérant des collectivités peut dès lors instituer, après avis du comité social, cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le principe, avec versement au plafond pour les agents concernés. Une délibération sera prise en ce sens après consultation du CST du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Subvention exceptionnelle : M. le maire fait part au conseil de l'évènementiel à venir, autour de la maladie de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot. A cet effet une subvention exceptionnelle pourrait être versée à l'association porteuse du projet. Le conseil émet un avis favorable sur le principe.

L'ordre du jour étant épousé, la séance du conseil est levée à 20h05.

Le prochain conseil se tiendra le 14 décembre 2023.

Le Maire,  
Olivier TRIMBUR



Olivier Trimbur

Le secrétaire de séance,  
Marie-Christine REY

Rey